

Initiatives ministérielles

Je vais conclure mon intervention parce d'autres députés veulent peut-être faire quelques remarques et je ne serai pas très populaire auprès de mes collègues si je m'éternise. Je n'étais pas ici la semaine dernière, et je m'excuse d'avoir été absent lorsque cette mesure a été mise à l'étude, car je sais que les choses se déroulent assez rapidement ici à l'approche du congé estival. Je comprends cela et je m'excuse d'avoir été absent. Je savais que l'étude du projet de loi C-55 se ferait assez rapidement. Avec tous les outils dont dispose le gouvernement en vertu du nouveau Règlement, les choses vont assez rondement. Franchement, ce débat pourrait se dérouler assez normalement ce soir même si on permettait à tous les députés qui veulent s'exprimer de le faire.

Je me suis mis en colère, en lisant le hansard de vendredi. Notre noble institution, la Chambre des communes, déjà réprouvée par la population, a le courage et la force de prendre des mesures touchant beaucoup de gens. D'ailleurs, ce projet de loi touche tous les fonctionnaires; c'est la bible de tous les fonctionnaires d'un bout à l'autre du pays. Cela peut paraître pédant, mais la mesure législative touche les membres de la GRC, des forces armées et de la fonction publique fédérale qui travaillent dans toutes les régions du pays. Je tenais à participer à ce débat pour rappeler que ce ne sont pas seulement les fonctionnaires d'Ottawa, mais tous les fonctionnaires, de toutes les régions du pays, qui sont visés par ce projet de loi. Je n'ai jamais reçu autant de courrier que sur ce projet de loi, qui compte 159 pages. Malgré tout, vous vouliez mettre un terme au débat après l'intervention de seulement trois orateurs à l'étape du rapport.

Je m'excuse auprès de mes électeurs, car j'étais absent vendredi dernier, mais je ne suis pas disposé à accepter ce qui s'est passé vendredi, à 15 heures, après l'heure réservée aux initiatives parlementaires, quand il y avait à la Chambre encore moins de députés que maintenant.

• (1720)

Pendant que les heures de séance sont prolongées, la Chambre continue d'aborder des questions controversées dans ce projet de loi, comme le salaire et les pensions des députés; d'ailleurs, je tiens à féliciter le gouvernement pour le plaisir machiavélique qu'il prend à agir de la sorte. Il ne faut que cinq députés pour exiger un vote. Cinq députés se sont levés pour défendre les droits des homosexuels. Pour ceux que cette question intéresse, il s'agit d'un sujet controversé et le mérite revient au député de Burnaby—Kingsway qui, grâce à son honnêteté et à sa persévérance, a obligé la Chambre à se prononcer sur les dispositions relatives aux homosexuels. On a

déjà forcé la mise aux voix d'autres amendements visant les députés, le Parlement et la fonction publique.

Monsieur le Président, cela m'a mis en colère et j'ai décidé de participer au débat et d'utiliser tous les recours que m'offre la procédure parlementaire pour exiger la tenue d'un vote. En réalité, vu le nombre d'années que je siège ici, je n'ai plus le temps et j'ai passé l'âge de faire ce genre de choses. J'ai simplement pensé que les députés avaient le droit de se tenir debout pour une fois et de faire face au problème dont parle le secrétaire parlementaire. Peu m'importe que le président du Conseil privé, qui qu'il soit, ait été bien intentionné ou non, j'accorde foi aux propos de mon secrétaire parlementaire.

Je ne pouvais croire que le chef du NPD ait été séduite par ces lettres d'intention du président du Conseil du Trésor qui disaient que son bureau allait revoir les traitements des députés, leurs droits acquis et leur privilège de double déduction plus tard dans la journée.

Nous n'avons pas pu trouver cinq députés pour forcer la tenue d'un vote sur de très bons amendements des députés de Don Valley—Est et d'Edmonton—Sud—Est. Je n'étais pas ici et j'en suis désolé.

Lundi soir dernier, quand nous avons eu tous ces votes, nous aurions pu au moins voir dans quel camp se situaient les députés.

Je peux argumenter au sujet des pensions. Franchement, bien des faussetés ont été véhiculées au sujet des pensions. Je viens d'une famille dont un des membres a passé 40 ans dans la vie publique et, grâce à Dieu, le premier ministre Pearson a fait voter une mesure qui a permis aux veuves de toucher la pension des ex-députés. C'est ainsi que ma mère a pu avoir une pension de 104 \$. Dans ma circonscription, il y a 47 ans qu'il n'y a pas eu de pension versée à un ex-député.

Dans la circonscription d'un de mes voisins à la Chambre, un député libéral, cela fait 50 ans qu'il n'y a pas eu de pension versée à un ex-député. Les députés sont toujours défaits après un premier mandat.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aura l'occasion de poursuivre le débat.

Une voix: De poursuivre le débat, et non de présenter des motions.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais ce n'est pas possible. J'aimerais permettre au secrétaire parlementaire de répondre à vos observations pour qu'on reprenne le débat, parce que le temps est maintenant écoulé.

M. Nowlan: J'aimerais bien qu'on poursuive cet important débat à la Chambre au cours des prochaines heures,